

Dans la perspective du double scrutin des 20 et 27 juin, conformément aux articles L 19-1 et R. 13 du code électoral, **la liste électorale communale a été arrêtée et publiée le 31 mai 2021 – suite à la réunion de la commission de contrôle du 28/05/2021.**

**La liste électorale est disponible en mairie  
aux heures d'ouverture du secrétariat.**

Tout électeur ne se retrouvant pas sur la liste électorale pourra effectuer un recours devant le tribunal afin de pouvoir voter le jour du scrutin.